

# VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

## REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 16 juin 2010

**OBJET :**

**Réhabilitation et extension de l'école primaire  
de Mouzimpré – deuxième tranche  
Attribution des marchés de travaux**

**Rapporteur : Mme SIMONNET**

**EXPOSE DES MOTIFS**

Le rapporteur rappelle que le Conseil Municipal a approuvé par délibération du 21 octobre 2009 l'avant projet définitif de la réhabilitation et de l'extension de l'école primaire de Mouzimpré (2<sup>ème</sup> tranche) établi par le groupement de maîtres d'œuvre, EOLE-BSSI-ACANTHE et arrêté à la somme H.T de 411 934,51 €.

Conformément aux dispositions du code des marchés publics, la consultation des entreprises a été organisée sous forme d'un marché à procédure adaptée comprenant dix lots séparés.

A la diligence du pouvoir adjudicateur, la commission d'ouverture des plis s'est réunie le 18 mai 2010 pour l'examen des candidatures et l'ouverture des plis, le 28 mai 2010 pour l'analyse des offres et leur proposition de classement.

Après avis favorable de la commission d'ouverture des plis, le pouvoir adjudicateur propose d'attribuer les marchés de travaux comme indiqués dans le tableau ci-après, en considérant qu'au vu du résultat de la consultation, il apparaît opportun d'intégrer certaines options aux lots suivants :

- lot n°5 – plâtrerie - faux plafonds : option complémentaire de doublage thermique au droit des radiateurs remplacés, correspondant à l'option retenue pour le lot n°9,
- lot n°6 – revêtements de sols - faïence : option consistant à réaliser un sol amortissant sous le préau, permettant d'améliorer le confort acoustique de l'école,
- lot n°7 – peintures – revêtements muraux : option supprimant la peinture du sol du préau correspondant à l'option retenue pour le lot n°6,

- lot n°9 – plomberie chauffage – VMC : option consistant au remplacement du système d'émission du chauffage, permettant de réaliser de substantielles économies sur la consommation de combustible.

Et en considérant que les entreprises proposées s'avèrent les mieux disantes en regard des critères de jugement des offres.

| LOTS            |  | Entreprises proposées | Montant offres € HT |            |            |
|-----------------|--|-----------------------|---------------------|------------|------------|
| N°              | Désignation                                    |                       | Base                | Option     | Cumul      |
| 1               | démolition – gros œuvre –VRD                   | ADAMI construction    | 82 758,63           | -          | 82 758,63  |
| 2               | charpente métallique – couverture -bardage     | BATEC                 | 54 300,95           | -          | 54 300,95  |
| 3               | menuiseries extérieures aluminium - serrurerie | SERRURERIE SERVICE    | 24 103,02           | -          | 24 103,02  |
| 4               | menuiseries extérieures et intérieures bois    | KELLER                | 32 897,79           | -          | 32 897,79  |
| 5               | plânerie - faux plafonds                       | IDEAL PLAFOND         | 36 246,00           | 1 200,00   | 37 446,00  |
| 6               | revêtements de sols – Faïence                  | SOLEMO                | 16 000,70           | 19 448,00  | 35 448,70  |
| 7               | peintures – revêtements muraux                 | LAGARDE ET MEREGNANI  | 30 332,55           | - 3 353,00 | 26 779,55  |
| 8               | ascenseur                                      | ERMHES                | 15 200,00           | -          | 15 200,00  |
| 9               | plomberie – chauffage –VMC                     | SANICHAUF             | 29 800,00           | 29 939,98  | 59 739,98  |
| 10              | électricité                                    | FORCLUM               | 44 800,00           | -          | 44 800,00  |
| <b>Totaux :</b> |  |                       | 366 439,64          | 47 034,98  | 413 474,62 |

Le résultat économique de la consultation permet d'intégrer aux marchés de travaux les options décrites ci avant et ayant une incidence notable sur le fonctionnement et le confort de l'école. Il en résulte un dépassement de 1 540,11 € H.T, soit plus 0,37 % de l'enveloppe financière. Les crédits inscrits à l'article 231-332 correspondent au volume des travaux à rémunérer au titre du budget 2010. Il conviendra d'inscrire sur l'exercice budgétaire 2011 les crédits nécessaires à l'achèvement du programme.

La délégation consentie à M. le Maire, au quatrième de la délibération du 25 novembre 2009, étant limitée à la somme de 193 000,00 € H.T, il

appartient au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution des marchés de travaux.

## **PROPOSITIONS**

Vu l'avis favorable de la commission d'ouverture de plis, il est demandé au Conseil Municipal :

- d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises figurant dans le tableau ci-dessus pour les montants inscrits avec les options proposées,
- d'autoriser M. le Maire à signer lesdits marchés de travaux ainsi que toute pièce annexe s'y rapportant,
- d'autoriser le dépassement de l'enveloppe initiale à hauteur de 1 540,11 € H.T, plus le montant de la TVA et d'inscrire les crédits nécessaires à l'article 231-332 au titre de l'exercice budgétaire 2011.

## **DELIBERATION**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte les propositions ci-dessus.

Transmis et reçu à la Préfecture de Meurthe et Moselle le 21 juin 2010.

**Extrait conforme**

**Le Maire,**

**Jean-Paul MONIN**